

EXTRAIT DU REGISTRE  
des ARRÊTÉS MUNICIPAUX  
- COMMUNE DE FONSORBES -

*Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch*

<b>Thème</b>	<b>5.4 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS</b> <b>5.5 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE</b>	Arrêté du <b>8 novembre 2022</b> ..... Acte n° CM 2022-04
<b>Objet</b>	Délégation permanente de fonctions et de signature attribuée au 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire - CANILLO Gilbert <i>Abrogation de l'arrêté du 7 septembre 2021 (n° CM 2021-10)</i>	

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Madame la Maire de la commune de FONSORBES,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2021 (n° 2021-097) fixant à neuf le nombre d'Adjointes au Maire,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2021 (n° 2021-098) relative à l'élection des Adjointes au Maire,
- Vu le Procès-Verbal de l'élection des Adjointes au Maire en date du 6 septembre 2021,
- Vu l'arrêté municipal du 7 septembre 2021 (n° CM 2021-10) portant délégation permanente de fonctions et de signature attribuée au 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. CANILLO Gilbert,

- Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation permanente de fonctions du Maire au bénéfice des Adjointes au Maire,
- Considérant la délégation permanente de fonctions et de signature, de même que l'exercice de la suppléance en cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMÉON Françoise, Maire, attribués par arrêté municipal du 7 septembre 2021 (n° CM 2021-10) à M. CANILLO Gilbert, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Considérant le retrait de la délégation permanente de fonction relative au service entretien attribuée par arrêté municipal du 7 septembre 2021 (n° CM 2021-10) au 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. CANILLO Gilbert,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A compter du 9 novembre 2022, il est donné délégation permanente de fonctions à M. CANILLO Gilbert, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- ↳ Propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal
- ↳ Services techniques

Il exercera les fonctions suivantes :

- ↳ Étude et suivi des dossiers liés aux domaines précités
- ↳ Élaboration des dossiers liés aux domaines précités

**ARTICLE 2 :** Cette délégation de fonction entraîne délégation permanente de signature de documents.

La signature par M. CANILLO Gilbert, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, des pièces et actes suivants :

- ↳ Courriers, documents administratifs, baux locatifs, bons de commande et actes liés aux domaines précités dans l'article 1
- ↳ Actes de vente et d'acquisition
- ↳ Actes notariés liés aux diverses affaires communales
- ↳ Légalisation de signatures
- ↳ Authentification de copies
- ↳ Délivrance de tous certificats

devra être précédée de la formule suivante "par délégation de Mme la Maire".

COMMUNE DE FONSORBES	ARRÊTÉ MUNICIPAL du 8 novembre 2022 - acte n° CM 2022-04 - page 2/2
Thème :	5.4 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS 5.5 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Objet :	Délégation permanente de fonctions et de signature attribuée au 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire - CANILLO Gilbert Abrogation de l'arrêté du 7 septembre 2021 (n° CM 2021-10)

**ARTICLE 3** : M. CANILLO Gilbert, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, assurera en lieu et place de Mme SIMÉON Françoise, Maire, les fonctions et missions relatives aux domaines précités dans l'article 1, ainsi que la suppléance de Mme la Maire en cas d'absence ou d'empêchement dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

A ce titre, il pourra signer les actes suivants :

- ↳ Correspondances et instructions
- ↳ Actes administratifs : délibérations, arrêtés, décisions, contrats
- ↳ Documents comptables : bordereaux, mandats, titres, certifications comptables, budgets
- ↳ Documents d'état civil

**ARTICLE 4** : le présent arrêté abroge l'arrêté du 7 septembre 2021 (n° CM 2021-10) portant délégation permanente de fonctions et de signature attribuée au 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. CANILLO Gilbert.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté sera télétransmis à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 6** : le présent arrêté sera exécutoire après télétransmission au représentant de l'État dans le Département.

**ARTICLE 7** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Madame la Maire  
SIMÉON Françoise

